

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ à la population que conformément à la directive émise par le décret ministériel qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux, l'assemblée publique ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac du lundi 14 décembre 2020 se tiendra à huis clos.

Aucun public ne sera admis. Le huis clos demeure valide pour une durée indéterminée.

Nous vous remercions de votre compréhension. Pour toute question en lien à la présente séance, vous pouvez communiquer avec la soussignée par voie électronique à l'adresse suivante : directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca. Votre question et/ou commentaire sera alors transmis aux élus à la période de questions prévue à cette fin.

Donné à lyry-sur-le-Lac, le 27 décembre 2020.

Josiane Alarie Directrice générale

et secrétaire-trésorière